

Des tâches policières bientôt privatisées

Jan Jambon, le ministre de l'Intérieur, étudie les pistes pour retirer certaines compétences aux policiers.

Un groupe d'experts vient de remettre au ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) des propositions pour privatiser certaines tâches qui incombent actuellement aux policiers. L'idée est de concentrer leur travail à « *des tâches essentielles* » et de les décharger d'une série de missions, jugées plus périphériques par rapport à leur objectif de répression des crimes et délits.

Le recours à des chiens du privé plutôt qu'à des chiens policiers en matière de recherche d'explosifs dans les lieux privés est envisagé. Bpost, ou un autre service postal, pourrait aussi se voir confier le retour à leurs propriétaires légitimes des portefeuilles ou objets trouvés, de même que l'acheminement vers

les parquets des objets saisis, des procès-verbaux,... Il est également question de confier au secteur du gardiennage les fonctions de contrôle dans les palais de justice.

Une série de transferts pourraient être retirés de la charge des policiers pour les donner au Corps de sécurité, un organe dépendant du ministre de la Justice, dont les agents coûtent moins cher que des policiers. Sont évoqués, entre autres, les transferts d'illégaux, de malades mentaux, de mineurs,... Ces agents pourraient également remplacer les gardiens de prison en cas de grève.

Les gardiens de la paix veraient aussi leurs missions élargies : interdiction de stationnement lors d'événements festifs,

constats pour les matières portant à taxation communale,...

Toutes ces délégations nécessiteraient bien évidemment de nombreuses adaptations de la législation. C'est notamment de cela que devra discuter le Kern. Normalement, toutes ces pistes arriveront sur la table du gouvernement fédéral à la rentrée de septembre.

Elles soulèvent d'ores et déjà de nombreuses questions, « philosophiques » notamment. Cette approche consacre en effet l'idée selon laquelle les policiers doivent être rentables eu égard au nombre de faits criminels par agent, et pose donc la question du devenir de la « police de communauté » qui se trouvait pourtant au cœur de l'accord du gouvernement fédéral... ■

-66,7 %

La police fédérale a présenté ses statistiques pour la criminalité en 2014. La baisse du nombre de vols de métaux s'élève à -66,7 %. Il s'agit d'une des grandes satisfactions des services de police. Ils l'expliquent par la mise en place de mesures plus répressives contre les auteurs de ce type de faits et par une meilleure surveillance des rails de chemin de fer.

« Plus de bleu dans la rue », mais aussi plus de privés

SÉCURITÉ Certaines missions de la police déléguées au privé

- Les chiffres de la criminalité baissent.
- Le ministère y voit l'effet d'une plus forte présence policière en rue et souhaite que la police se concentre sur ses « tâches essentielles ».

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Jan Jambon (N-VA) attribue, tout comme la commissaire générale de la police fédérale Catherine De Bolle, la baisse de la criminalité constatée en 2013 (956.297 faits, en baisse de 3,7 % par rapport à 2013) au « plus de bleu dans les rues ». Une présence policière, associée à des campagnes de prévention et de techno-prévention, aurait ainsi permis de faire baisser les cambriolages dans les maisons de 3,4 % (71.992 faits), les vols de voitures (3 %, 10.645 faits), les vols à main armée (-4 %, 3.974 faits), la violence dans les transports publics (-21,8 %, 838 faits dans le métro), etc.

« *Le bleu dans la rue, ça marche* », assène Jan Jambon qui entend, malgré un contexte budgétaire difficile, récupérer de la capacité opérationnelle supplémentaire. Son chantier de la définition des « *tâches essentielles de la police* » est en voie d'achèvement. Les propositions d'un groupe d'experts lui ont été transmises la semaine dernière et seront discutées en Kern à la rentrée de septembre. Le « *plus de bleu dans la rue* » répond à une demande supposée du public. Il cor-

respond aussi à une vision économique que poursuit le gouvernement : la multiplication des tâches incombant aux policiers a conduit à une baisse des faits criminels par policier. Il s'agit de rentabiliser leur « *fonction essentielle* » (la répression des crimes et des délits) en les débarrassant de l'exécution de tâches qui ne demandent pas, *prima facies*, leurs compétences intellectuelles (l'application des lois) ou l'exercice de la force qui est leur prérogative. Les « *tâches non essentielles* » sont ainsi perçues comme des facteurs de coût handicapant la performance policière. Ces objectifs s'alignent sur ceux déclinés dans le programme gouvernemental.

Le rapport en trois chapitres (très techniques) remis au ministre explore, en « *brainstorming* », les pistes du possible. Il reprend des idées déjà esquissées par la police fédérale et un certain nombre de pistes nouvelles qui sont, pour l'heure, des hypothèses de travail. Le sort de la cavalerie (l'escorte royale, notamment) est ainsi remis sur la table. Elle pourrait être réduite de 4 à 2 pelotons, permettant la récupération de 61 équivalents temps plein pour d'autres missions, tout en maintenant un minimum de prestige (escorte des ambassadeurs, etc.). Le dressage des chiens, actuellement effectué au Centre canin de Neerhespen, pourrait être confié au privé, qui assurerait aussi la sélection des futurs policiers à quatre pattes. Le recours à des chiens du privé en matière de recherche d'explosifs dans les lieux privés est envisagé.

Les « tâches non essentielles » sont perçues comme des facteurs de coût handicapant la performance policière

Le privé (la Poste ou un autre soumissionnaire) se verrait confier le retour à leurs propriétaires légitimes des portefeuilles ou objets trouvés, de même que l'acheminement vers les parquets des objets saisis, des procès-verbaux, etc. Le secteur du gardiennage se verrait confier les fonctions de contrôle dans les palais de justice. Des agents privés assureraient aussi l'assistance aux huissiers de justice lorsqu'ils doivent exécuter une saisie à risques. Le privé pourrait assurer le gardiennage de por-

tions de la voie publique en cas de situation d'urgence (surveillance d'un périmètre après un incendie, par exemple) ou de manifestations sportives ou culturelles, moyennant des protocoles de collaboration avec la police. Un nombre suffisant de gardiens privés devrait aussi être affecté à la surveillance de certains établissements à risques, comme les dancings.

Les transferts d'illégaux ou de malades mentaux pourraient être confiés au Corps de sécurité dépendant du ministre de la Justice. Ces agents, à moindres coûts que les policiers, pourraient prendre en charge également les transferts des mineurs et assumer les remplacements des gardiens de prison en cas de grève. Les gardiens de la paix verraient leurs missions considérablement élargies : missions d'interdiction de stationnement lors d'événements festifs, constats pour les matières portant à taxation communale, etc. Sur la table des propositions se trouvent aussi des suggestions en matière de délégation au privé ou à des gardiens de la paix du constat d'établissement des nouveaux résidents à une adresse déterminée.

Ces délégations de « *tâches non essentielles* » au privé ou aux gardiens de la paix nécessiteront des adaptations législatives. Elles soulèvent aussi des questions « *philosophiques* » sur le devenir de cette « *police de communauté* » (pourtant au cœur de l'accord gouvernemental) qui constituait l'âme de la réforme des polices. ■

MARC METDEPENNINGEN

les chiffres Echec aux voleurs de voitures, pas aux tyrans domestiques

10.545

C'est le nombre de voitures volées l'an dernier, en baisse de 4.000 unités par rapport à 2009. Les statistiques de vols de voitures ont baissé drastiquement ces dernières années. Et c'est vrai également, mais dans une moindre mesure, pour les dégradations infligées à celles-ci (41.914 contre 56.127 en 2009). Une baisse imputable dans un premier temps à l'amélioration des systèmes de sécurité des véhicules. « La plupart des constructeurs améliorent aujourd'hui la performance de leurs alarmes et de leurs différents systèmes antivols », constate Benoît Rigo, porte-parole d'Ethias. L'établissement des primes d'assurance reste lié aux situations locales. « Par ailleurs les systèmes de "tracking" de plus en plus présents dans les véhicules découragent les voleurs. » Mais les avancées technologiques ne sont vraisemblablement pas seules à l'œuvre pour expliquer ce « mieux » dans les chiffres. La vigilance des propriétaires s'accroît. « Axa et d'autres assureurs ont mené de nombreuses campagnes de prévention. Avec des conseils de base. Ne pas laisser d'objets en évidence, décrocher le GPS pour le prendre avec soi. Et bien sûr, ne pas laisser ses clés à l'intérieur du véhicule. »

-21,83 %

C'est la baisse impressionnante qu'affiche la violence enregistrée dans le métro (838 faits contre 1.072 en 2013). Dans les gares, la baisse est aussi importante -10,63 % avec 1.597 faits contre 1.787 en 2013. La baisse est tout aussi remarquable dans les trains : -19,34 % (559 faits contre 693). Une présence policière plus massive dans les transports publics, conjuguée à la présence renforcée de caméras, explique ces bons chiffres.

-66,7 %

C'est la baisse du nombre de vols de métaux enregistrés sur les voies ferrées (197 faits en 2014 contre 593 en 2013). La chute spectaculaire des vols de métaux est tout sauf inexplicable. Elle est le résultat direct d'un certain nombre de mesures adoptées depuis deux ans. « C'est une success-story, s'enthousiasme Arnaud Reymann, porte-parole d'Infrabel, première victime des vols de câbles en cuir. Le gestionnaire de réseau a bel et bien constaté une forte baisse. « Ces deux dernières années, on a observé une chute de près de 80 % des vols sur nos réseaux. A tel point que l'activité est devenue marginale aujourd'hui. » C'est le résultat de plusieurs mesures. D'une part, 200 policiers sont affectés à la surveillance des rails et de nombreuses actions d'envergure avec surveillance aérienne ont régulièrement lieu. D'autre part, la justice est désormais plus sévère avec les voleurs qui risquent jusqu'à quatre ans de prison. « Enfin, les voleurs ont plus de difficulté à écouler leur marchandise étant donné qu'ils doivent donner leur carte d'identité à l'achat et sont payés par virement. La traçabilité des trafiquants est ainsi assurée. »

48.784

C'est le nombre de faits de violences intrafamiliales enregistrés par la police, en baisse légère par rapport à 2013 (-1,3 %). Ces violences dénoncées à la police concernent des atteintes physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques. Une fois de plus, le nombre de faits de violences intrafamiliales est équivalent à celui (45.354) des violences extra-familiales (coups et blessures volontaires). Les faits de coups échangés entre époux, entre parents et enfants, etc., sont à même hauteur que ceux qui s'échangent dans des cafés ou sur la voie publique. Le chiffre de la violence intrafamiliale est affecté d'un « chiffre noir » (les actes criminels non signalés) très important qui amplifie encore l'importance de la violence domestique.

TH.CA ET M.M.